



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effectifs de la police nationale à Saint-Étienne

Question orale n° 1455

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les effectifs de la police nationale sur la circonscription de sécurité publique de Saint-Étienne. Dans le cadre de son déplacement sur le thème de la sécurité le 19 avril 2021 à Montpellier, le Président de la République a annoncé la création d'un certain nombre de postes de policiers nationaux d'ici la fin du quinquennat. Pour le département de la Loire, ce sont ainsi cinq postes de policiers qui vont être créés cette année pour la circonscription de sécurité publique du Gier. Ces renforts s'ajoutent aux 15 effectifs obtenus pour la circonscription de sécurité publique de l'Ondaine, dans le cadre de la création du quartier de reconquête républicaine (QRR) de La Ricamarie-Montrambert- Méline, et qui seront affectés sur ce secteur prochainement. M. le député souhaite interroger M. le ministre sur l'évolution des effectifs de police nationale sur la circonscription de Saint-Étienne. Ces dernières semaines et mois, des actes de délinquance, de vandalisme, des dégradations et des trafics de stupéfiants se sont multipliés dans les quartiers nord de Saint-Étienne à Côte-Chaude, Terrenoire, Montreynaud et au Soleil. Les Stéphanois dénoncent à juste titre une réelle détérioration de leur cadre de vie dans ces quartiers populaires ainsi qu'une atteinte à leur tranquillité et à la sécurité des biens et des personnes. C'est un véritable sentiment de découragement et d'abandon qui envahit les acteurs associatifs et économiques ainsi que les habitants des quartiers. À ce jour, la seule réponse du Maire de Saint-Étienne consiste à se décharger de toute responsabilité et de tout « pouvoir d'agir », préférant renvoyer l'État à ses carences, notamment en matière d'effectifs de la police nationale. L'élu local occupant par ailleurs les fonctions de président de la commission « sécurité » de France urbaine dénonce régulièrement le fait que l'État n'aurait pas tenu parole en particulier sur un engagement pris par les prédécesseurs de M. le ministre de créer 120 postes supplémentaires en 2016. Il en manquerait soi-disant 90... La préfète de la Loire a eu l'occasion de lui répondre que « la circonscription de Saint-Étienne dispose aujourd'hui d'effectifs suffisant au regard de l'activité des services et du niveau de délinquance constaté ». Alors qui dit vrai ? Il lui demande s'il peut s'engager sur le renforcement exceptionnel des moyens humains et des conditions de travail de la police nationale sur Saint-Etienne au regard de la situation très tendue que connaissent les quartiers.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DE LA POLICE NATIONALE À SAINT-ÉTIENNE

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico, pour exposer sa question, n° 1455, relative aux effectifs de la police nationale à Saint-Étienne.

M. Régis Juanico. Madame la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, dans le cadre de son déplacement sur le thème de la sécurité, le 19 avril dernier, à Montpellier, le Président de la République a annoncé la création d'un certain nombre de postes de policiers nationaux d'ici à la fin du quinquennat.

Pour le département de la Loire, cinq postes de policiers vont ainsi être créés cette année pour la circonscription de sécurité publique (CSP) du Gier, ces renforts s'ajoutant aux quinze postes obtenus pour la circonscription de

sécurité publique de l'Ondaine, dans le cadre de la création du quartier de reconquête républicaine de La Ricamarie, qui seront affectés sur ce secteur prochainement.

Je souhaite vous interroger sur l'évolution des effectifs de la police nationale dans la circonscription de Saint-Étienne. En effet, ces derniers mois, des actes de délinquance et de vandalisme, des dégradations et des incendies de véhicules se sont multipliés dans les quartiers nord de Saint-Étienne, c'est-à-dire à Côte-Chaude, à Carnot, à Terrenoire, à Montreynaud et au Soleil, en plus du trafic quotidien de stupéfiants. Les Stéphanois dénoncent à juste titre une réelle détérioration de leur cadre de vie dans ces quartiers populaires ainsi qu'une atteinte à leur tranquillité et à la sécurité des biens et des personnes. C'est un véritable sentiment de découragement et d'abandon qui envahit les acteurs associatifs et économiques ainsi que les habitants de ces quartiers.

À ce jour, la seule réponse du maire de Saint-Étienne consiste à se décharger de toute responsabilité et de tout pouvoir d'agir, préférant renvoyer l'État à ses carences, notamment en matière d'effectifs de la police nationale. Cet élu local, occupant par ailleurs les fonctions de président de la commission sécurité de France urbaine, dénonce régulièrement le fait que l'État n'aurait pas tenu parole sur un engagement pris par vos prédécesseurs : créer 120 postes supplémentaires à Saint-Étienne en 2016. Il en manquerait encore quatre-vingt-dix, quand les syndicats de policiers estiment, de leur côté, qu'il manque entre quarante et soixante policiers pour l'ensemble du département de la Loire. La préfète a répondu que la circonscription de Saint-Étienne dispose aujourd'hui d'effectifs suffisants eu égard à l'activité des services et au niveau de délinquance constaté. Alors, madame la ministre déléguée, qui dit vrai ? J'ai quatre questions précises à vous poser.

Pouvez-vous vous engager sur le renforcement exceptionnel des moyens humains de la police nationale à Saint-Etienne eu égard à la situation très tendue que connaissent les quartiers que j'ai évoqués ?

En ce qui concerne les conditions de travail des policiers, pouvez-vous confirmer le démarrage de la construction du nouveau bureau de police rue de l'Alma, au cœur du quartier Jacquard, dans le cadre du plan de relance ?

Quand les travaux de la nouvelle caserne de gendarmerie dans le quartier du Soleil débuteront-ils ?

Enfin, êtes-vous disposée, au nom du ministère de l'intérieur, à soutenir le projet de création d'une piste d'éducation à la sécurité routière de la police nationale à Montreynaud, quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, comme cela avait été envisagé il y a quelques années ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté. Vous l'avez très bien rappelé : en matière de sécurité, les attentes des Français sont fortes. Et vous savez que la mobilisation du Gouvernement et des services de l'État est continue, notamment pour tenir l'engagement du Président de la République de créer 10 000 postes dans la police et dans la gendarmerie au cours du quinquennat. Nous voulons renforcer et moderniser les moyens des forces de l'ordre, en particulier grâce aux crédits en hausse qui ont été votés, soit 1,7 milliard depuis 2017 et 621 millions issus du plan France relance. C'est grâce à ces mesures que chaque Français pourra voir plus de forces de l'ordre sur le terrain en 2022 qu'en 2017.

Je sais que les élus locaux sont très attachés à la présence rassurante des forces de l'ordre sur la voie publique et je connais les attentes très fortes du maire de Saint-Étienne et les vôtres à cet égard. Je vais tenter de répondre très précisément à vos questions très précises, monsieur le député, et si d'aventure vous n'y trouvez pas tous les éléments demandés, je me tiens ainsi que Gérald Darmanin à votre disposition pour compléter ma réponse.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser qu'entre le 1er janvier 2017 et le 31 mars 2021, le nombre de gardiens de la paix affecté à la CSP de Saint-Étienne est passé de 381 à 411. La CSP de Saint-Étienne continuera d'être

renforcée d'ici à la fin du quinquennat, ce qui place cette ville dans une situation favorable, adaptée au niveau d'activité de la police. Je rappelle que Saint-Étienne bénéficie d'un quartier de reconquête républicaine qui a eu un renfort dédié et que l'effectif de quinze policiers est à ce titre sanctuarisé.

Dans le secteur de Côte-Chaude, l'action entreprise a permis de faire reculer la délinquance au cours des quatre premiers mois de l'année – même si je sais bien sûr que l'insécurité reste réelle et qu'elle se nourrit des nuisances du quotidien. Dans le secteur de Terrenoire, la délinquance augmente, ce qui a des conséquences concrètes sur le personnel et sur les usagers des transports en commun, vous le savez mieux que personne. Une présence policière est donc assurée désormais tous les après-midi et des contrôles sont régulièrement réalisés jusqu'en début de soirée, notamment pour assurer le respect du couvre-feu.

Dans le quartier du Soleil, les indicateurs de la délinquance témoignent aussi d'une dégradation de la situation depuis le début de l'année. Grâce aux effectifs renforcés au cours des quatre premiers mois, de multiples interpellations ont été réalisées, soit quarante au cours des quatre premiers mois de l'année. Dans le quartier Montreynaud, la délinquance, notamment liée au trafic de drogue, appelle aussi une forte mobilisation de nos forces : plusieurs points de deal ont été démantelés et trente-six interpellations effectuées au cours de la même période.

Par ailleurs, la circonscription de sécurité publique bénéficie, dans le département de la Loire, des effectifs mutualisés de la police judiciaire et de la police aux frontières. La mobilisation des policiers est effective, monsieur le député. L'État y consacre les moyens nécessaires et continuera de soutenir les nouveaux projets avec de nouveaux moyens, mais il doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation si importante des collectivités concernées, car c'est ensemble, de manière complémentaire et très coordonnée, que nous réussirons à faire reculer la délinquance.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1455

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#)

Réponse publiée le : 16 juin 2021, page 5033

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mai 2021](#)